

ARRETE N° 190/15 /MINESEC DU 10 AOUT 2015
 Portant nomination de responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°80/195 du 09 juin 1980 portant Statut des Ecoles Normales ;
- Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires,
- Vu le décret n°2014/2969/PM du 12 septembre 2014 portant création de l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET) de JIKEJEM ;
- Vu la décision N° 357/15/MINESEC/SEESSEN/SG/DEN du 16 juillet 2015 portant ouverture de l'Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET) de JIKEJEM,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEFOU ET AFAMBA

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique de SOA

Chief de Service Administratif et Financier : Madame NDZOA Crescence, épouse MINKOUMA (Matricule 588954-Z), Professeur-Adjoint des Ecoles Normales d'Instituteurs, précédemment Chef de Service Administratif et Financier à l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de MFOU, en remplacement de Monsieur ETOUNDI ABEGA Liboire.

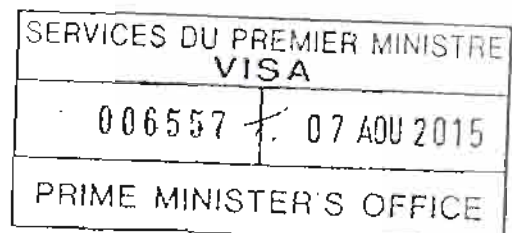
DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

DU NORD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU BUI

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique de JIKEJEM

Chief de Service Administratif et Financier : Madame YENJIKA IVO DINE (Matricule : 146 307-M), Institutrice Principale de l'Enseignement Général, précédemment en service à l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de KUMBO, poste créé.



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
DE L'OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MIFI

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique de BAFOUSSAM

Chef de Service Administratif et Financier : Monsieur DASSI Martin (Matricule : 515 707-H), Instituteur Principal de l'Enseignement Général, précédemment en service au Lycée Bilingue de BALENG, en remplacement de Monsieur NJOMMOU André, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le **10 AOUT 2015**

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES,**

